



No de résolution ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE DANVILLE**

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Danville, tenue le lundi, 21 octobre 2019 à 19 h 00 à la salle du Conseil sise au 150, rue Water à Danville.

**SONT PRÉSENTS :**

Maire : Monsieur Michel Plourde  
Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard  
Conseiller #2 : Monsieur Jean-Guy Dionne  
Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert  
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche  
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

Directrice générale et secrétaire-trésorière: M<sup>e</sup> Josée Vendette

Est absent : Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, Maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 6 citoyens qui assistent à l'assemblée ordinaire du Conseil de ville.

**MOT D'OUVERTURE**

Le Maire, monsieur Michel Plourde, prononce l'ouverture de l'assemblée.

**Bons coups du mois**

Un hommage est rendu à madame France Morrissette, auteur, pour la parution de son premier roman : La rescapée de l'amour. Premier de quatre romans, ce roman est édité par l'auteur elle-même. Elle en profite donc pour se familiariser avec un monde qui lui était, jusqu'à tout récemment, inconnu.

Madame Morrissette explique que rien ne la destinait à l'écriture mais un hasard de la vie l'a incitée à tenter l'expérience et en très peu de temps, elle a écrit cette œuvre fort appréciée.

Elle est donc particulièrement fière du succès qu'est sa première œuvre. Un deuxième tome paraîtra sous peu.

**325-2019**

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du Conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,  
Appuyée par madame Ginette Pinard,  
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

L'ordre du jour se lit comme suit :

**MOT D'OUVERTURE :**


**BONS COUPS DU MOIS :**

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR



No de résolution ou  
annotation

2.0	<u>PROCÈS-VERBAUX</u>	
2.1	Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 septembre 2019	<b>Annexe 2.1</b>
2.2	Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 octobre 2019	<b>Annexe 2.2</b>
3.0	<u>ADMINISTRATION FINANCE</u>	
3.1	Rémunération des élus – Avis d'adoption du règlement – 4 novembre 2019	<b>Annexe 3.1</b>
3.2	Rôle d'évaluation 2020– Avis relatif à la proportion médiane - Information	<b>Annexe 3.2</b>
3.3	Réseau Biblio – Cotisation annuelle 2020 – Autorisation de paiement	<b>Annexe 3.3</b>
4.0	<u>ADMINISTRATION DIVERS</u>	
4.1	Canal Info + - Offres de services - Acceptation	<b>Annexe 4.1</b>
5.0	<u>ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</u>	
5.1	Voirie - Structure organisationnelle - Acceptation	<b>Annexe 5.1</b>
5.2	Syndicat – Lettre d'entente – Mécanicien – Autorisation de signature	<b>Annexe 5.2</b>
5.3	Syndicat – Lettre d'entente – Structure organisationnelle – Autorisation de signature	<b>Annexe 5.3</b>
	<u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u>	
6.0	<u>TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU</u>	
6.1	Bornes de recharge de véhicules électriques – Entente avec Hydro-Québec – Autorisation de signature	<b>Annexe 6.1</b>
6.2	Bornes de recharge de véhicules électriques – Entente avec 9108-8351 Québec Inc. – Autorisation de signature	<b>Annexe 6.2</b>
6.3	Bornes de recharge de véhicules électriques – Information	<b>Annexe 6.3</b>
6.4	Voirie – Achat des matériaux relatifs à la saison hivernale – Autorisation	<b>Annexe 6.4</b>
6.5	Location d'une pelle mécanique – Autorisation	<b>Annexe 6.5</b>
6.6	Centre Mgr Thibault – Internet - Information	
7.0	<u>URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS</u>	
7.1	COMBEQ – Adhésion – Autorisation	<b>Annexe 7.1</b>
7.2	Formation COMBEQ – Autorisation	<b>Annexe 7.2</b>
7.3	Règlement numéro 197-2018 – Séance de consultation publique – 4 novembre 2019	<b>Annexe 7.3</b>
7.4	Règlement numéro 198-2019 – Séance de consultation publique – 4 novembre 2019	<b>Annexe 7.4</b>
7.5	106-108, rue Water – Transaction – Dossier Cour Supérieure – Autorisation de signature	<b>Annexe 7.5</b>
7.6	CPTAQ – Dossier 425668 Daniel Pelchat – Résolution en vertu de l'article 62 de la Loi	<b>Annexe 7.6</b>
7.7	Compteurs d'eau – Immeubles desservis par Asbestos – Avis – Information	<b>Annexe 7.7</b>
8.0	<u>SERVICE INCENDIE</u>	
9.0	<u>DEMANDES DIVERSES</u>	
9.1	Tourisme Cantons de l'Est – Renouvellement de l'adhésion	<b>Annexe 9.1</b>
9.2	Danville, Histoire, Culture et Société – Demande de locaux additionnels – Autorisation	<b>Annexe 9.2</b>
9.3	Club des Fermières – Utilisation des exercices – 5 semaines – Autorisation	
9.4	Légion canadienne – Invitation cérémonie du Jour du Souvenir- 9 novembre 2019 à 14 hres	<b>Annexe 9.4</b>
9.5	Tournoi de Hockey Connie Dion – Demande de commandites	<b>Annexe 9.5</b>
9.6	Club de motoneige Alléghanish Bois-Francs – Autorisation de traverses de route	<b>Annexe 9.6</b>
9.7	Cours de Tai-Chi – Autorisation de location de salle – Tarif	
9.8	Cancer de la prostate – Campagne de financement – Noeudvembre	<b>Annexe 9.8</b>
9.9	Performance PME – CCES – 5 novembre 2019 de 9h à 13h30	<b>Annexe 9.9</b>
	<u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u>	
10.0	<u>CORRESPONDANCE</u>	
10.1	Remerciements – Rollande Pinard Vigneux	<b>Annexe 10.1</b>
11.0	<u>RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</u>	
12.0	<u>VARIA</u>	
13.0	<u>ÉVÈNEMENTS À VENIR</u>	
13.1	Prochaine assemblée régulière : Lundi, le 4 novembre 2019 à 19 heures	
13.2	Atelier gratuit- Mgr Thibault – Budget, des chiffres qui parlent – 22 octobre 2019 à 13h30 et 18 heures	
13.3	Fondation du CSSS des Sources – Vins et fromages – 26 octobre 2019 à 17h30 – Centre O <sup>3</sup>	

 No de résolution ou annotation	<p>13.4 Forum anglophone – Centre Mgr Thibault – 2 novembre de 11h à 14h          13.5 Club Select Danville – Asbestos – 15 novembre 2019 – Hall de Shipton          13.6 Carnaval des glaces – Gala de lutte – 16 novembre 2019 à 19 hres          13.7 Brunch des nouveaux arrivants – 17 novembre 2019 – Salle des Chevaliers de Colomb de 10h à 13h</p> <p><u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u></p> <p><u>MOT DE FERMETURE</u></p> <p><u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u></p>
<b>326-2019</b>	<p><b>2.0 <u>PROCÈS-VERBAUX</u></b></p> <p><b>2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 septembre 2019</b></p> <p>CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 septembre 2019;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,          Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,  <b>IL EST RÉSOLU</b></p> <p>D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 septembre 2019 et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<b>327-2019</b>	<p><b>2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 octobre 2019</b></p> <p>CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 octobre 2019;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard,          Appuyée par monsieur Simon Chênevert,  <b>IL EST RÉSOLU</b></p> <p>D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 octobre 2019 et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p><b>3.0 <u>ADMINISTRATION FINANCE</u></b></p> <p><b>3.1 Rémunération des élus – Avis d'adoption du règlement – 4 novembre 2019</b></p> <p>La directrice générale informe la population que le règlement sur la rémunération des élus pour l'année 2019 devrait être adopté le 4 novembre prochain. Ce règlement a pour objet d'annuler l'impact fiscal imposé en 2019 par le gouvernement fédéral, lequel a décrété que l'allocation de dépenses des élus était dorénavant imposable en partie.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p><b>3.2 Rôle d'évaluation 2020 – Avis relatif à la proportion médiane - Information</b></p> <p>La directrice générale informe les élus qu'elle a reçu l'avis relatif à la proportion médiane du rôle d'évaluation pour l'année 2020. Cette proportion médiane sera de 1,0 de sorte que l'évaluation décrétée en 2019 demeure la même pour l'année 2020 pour les résidences n'ayant pas fait l'objet d'un certificat de modification de la valeur au rôle d'évaluation.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
<b>328-2019</b>	<p><b>3.3 Réseau Biblio – Cotisation annuelle 2020 – Autorisation de paiement</b></p> <p>CONSIDÉRANT l'avis de cotisation 2020 reçu de Réseau Biblio établissant le taux à 3,95 \$ par citoyen;</p> <p>CONSIDÉRANT la pertinence de renouveler l'adhésion annuelle pour l'année 2020;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,          Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,  <b>IL EST RÉSOLU</b></p> <p>DE RENOUVELER l'adhésion de la Ville de Danville au réseau Biblio pour l'année 2020.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>



No de résolution ou annotation

**329-2019**

#### **4.0 ADMINISTRATION DIVERS**

##### **4.1 Canal Info + - Offre de services - Acceptation**

CONSIDÉRANT l'offre reçue de monsieur Guy-Charles Amnotte de Canal Info + pour la couverture des séances du conseil et des activités de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT la contre-proposition préparée par les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE de la proposition déposée par monsieur Guy-Charles Amnotte proposant un montant forfaitaire de 1 920 \$ pour douze émissions et/ou segments.

DE FORMULER une contre-proposition de couverture à monsieur Guy-Charles Amnotte prévoyant un montant forfaitaire de 2 400 \$ pour 16 événements choisis par le conseil au cours de l'année 2020 comprenant notamment un minimum de 6 conseils municipaux;

SUR ACCEPTATION DE LADITE CONTRE-OFFRE :

D'AUTORISER le maire ou à défaut la mairesse suppléante et la directrice générale ou à défaut son adjointe, à signer un contrat avec monsieur Guy-Charles Amnotte suivant la contre-proposition de la Ville de Danville.

ADOPTÉE

**330-2019**

#### **5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES**

##### **5.1 Voirie – Structure organisationnelle - Acceptation**

CONSIDÉRANT le projet de structure organisationnelle déposé par la directrice générale pour le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par cette dernière;

CONSIDÉRANT l'acceptation de cette structure par les principaux concernés;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER la structure organisationnelle déposée par la directrice générale pour le service des travaux publics.

D'AUTORISER la directrice générale à déployer ladite structure organisationnelle.

ADOPTÉE

**331-2019**

##### **5.2 Syndicat – Lettre d'entente - Mécanicien**

CONSIDÉRANT les discussions en cours avec le Syndicat des employés municipaux de la région de l'Estrie (CSD);

CONSIDÉRANT le projet de lettre d'entente convenu entre les parties quant à la rémunération du futur mécanicien et les tâches qui lui seront confiées;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer la lettre d'entente relative au poste de mécanicien ci-avant mentionnée pour et au nom de la Ville de Danville.

D'AUTORISER la directrice générale à donner suite à ladite lettre d'entente.


ADOPTÉE

**332-2019**

##### **5.3 Syndicat – Lettre d'entente – Structure organisationnelle**

CONSIDÉRANT les discussions en cours avec le Syndicat des employés municipaux de la région de l'Estrie (CSD);

CONSIDÉRANT le projet de lettre d'entente convenu entre les parties quant à la structure organisationnelle présentée;

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer la lettre d'entente relative à la structure organisationnelle ci-avant mentionnée pour et au nom de la Ville de Danville.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à donner suite à ladite lettre d'entente.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p><b>QUESTIONS DES CITOYENS</b></p> <p>Monsieur Jean-François Girardin désire savoir s'il y a eu des développements dans le dossier de la desserte des rues Stanley, Brochu. La directrice générale mentionne qu'elle travaille pour que la Ville puisse réaliser les travaux au printemps 2020.</p>
<p>333-2019</p>	<p><b>6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU</b></p> <p><b>6.1 Bornes de recharge de véhicules électriques – Entente avec Hydro-Québec – Autorisation de signature</b></p> <p>CONSIDÉRANT l'entente proposée par Hydro-Québec pour l'installation des bornes de recharge rapide de véhicules électriques sur le territoire de la Ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Danville de procéder à l'installation desdites bornes sur son territoire;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir avec Hydro-Québec pour l'installation des bornes de recharge rapide sur le territoire de la Ville de Danville.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à donner suite à ladite entente.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>334-2019</p>	<p><b>6.2 Bornes de recharge de véhicules électriques – Entente avec 9108-8351 Québec Inc. – Autorisation de signature</b></p> <p>CONSIDÉRANT l'entente proposée par la directrice générale suite aux négociations intervenues avec le représentant de 9108-8351 Québec Inc. pour l'installation des bornes de recharge rapide de véhicules électriques sur le territoire de la Ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'en échange de l'installation d'un passage piétonnier, deux bornes de recharges rapides seront installées sur la propriété de 9108-8351 Québec Inc. et qu'une possibilité d'installation de deux bornes additionnelles est consentie;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir avec 9108-8351 Québec Inc. pour l'installation des bornes de recharge rapide sur le territoire de la Ville de Danville.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à donner suite à ladite entente.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p><b>6.3 Bornes de recharge de véhicules électriques – Information</b></p> <p>La directrice générale informe les membres du conseil qu'une borne de recharge de véhicule électrique sera installée d'ici quelques semaines au Carré et qu'une autre borne de recharge sera installée à l'Hôtel de ville de Danville.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
<p>335-2019</p>	<p><b>6.4 Voirie – Achat des matériaux relatifs à la saison hivernale – Autorisation</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville doit procéder à l'achat des matériaux requis pour le déneigement des artères de la Ville;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les abrasifs relatifs au contrat intervenu avec le MTQ doivent être acquis par le biais du MTQ selon les tarifs établis par ces derniers;</p>



No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT les besoins de matériaux estimés pour la saison hivernale 2019-2020;

CONSIDÉRANT les prix reçus;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard,  
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,  
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'achat des matériaux requis pour la saison hivernale 2019-2020 suivant les tarifs et quantités ci-après énumérés :

Matériel	Quantité	Prix	Fournisseur
Granulat calcaire	628 tm	5,00 \$ + tx	Graymont (Qc) Inc.
Sel hivernal	350 tm	92.95 \$ + tx	Sel Icecat
Pierre 2.5 - 5	40 tm	Prix à venir	Corporation dev. écon. Asbestos
Sable	3 750 tm	45 \$/voyage	Jacques Hémond Ltée

ADOPTÉE

336-2019

### 6.5 Location d'une pelle mécanique – Autorisation

CONSIDÉRANT les travaux à effectuer d'ici l'hiver;

CONSIDÉRANT la nécessité de louer une pelle mécanique pour aider à la réalisation de ceux-ci en affectant deux pelles à leur réalisation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,  
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,  
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à la location d'une pelle mécanique suivant la proposition déposée.

ADOPTÉE

### 6.6 Centre Mgr Thibault – Internet – Information

La directrice générale informe les membres du conseil que les utilisateurs du Centre Mgr Thibault ont maintenant accès à internet. L'installation du réseau est complétée et la salle de conférence est aménagée.

Le tout est soumis à titre d'information.

### 7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

337-2019

### 7.1 COMBEQ – Adhésion- Autorisation

CONSIDÉRANT les conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Danville qui permettent l'adhésion à une association reliée au domaine de travail;

CONSIDÉRANT la pertinence de permettre à madame Anne-Sophie Lachance d'adhérer à la COMBEQ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé,  
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,  
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER l'adhésion de madame Anne-Sophie Lachance à la COMBEQ.

ADOPTÉE

338-2019


### 7.2 Formations COMBEQ – Autorisation

CONSIDÉRANT les formations dispensées par la COMBEQ et pertinentes à la fonction d'inspectrice en bâtiment exercée par madame Anne-Sophie Lachance;

CONSIDÉRANT le plan de formation proposé pour cet automne;

CONSIDÉRANT QUE ces formations sont pertinentes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert,  
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,  
IL EST RÉSOLU

 No de résolution ou annotation	<p>D'AUTORISER madame Anne-Sophie Lachance à s'inscrire aux trois formations proposées;          DE PAYER les frais d'inscriptions, de déplacement et de repas relatifs à ces formations.          ADOPTÉE</p>
	<p><b>7.3 Règlement numéro 197-2019 – Séance de consultation publique – 4 novembre 2019</b></p> <p>La directrice générale informe la population qu'une séance de consultation publique aura lieu le 4 novembre prochain relativement au Règlement numéro 197-2019 ayant pour but de modifier les règles relatives aux bâtiments complémentaires sur le territoire de la Ville de Danville.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p><b>7.4 Règlement numéro 198-2019 – Séance de consultation publique – 4 novembre 2019</b></p> <p>La directrice générale informe la population qu'une séance de consultation publique aura lieu le 4 novembre prochain relativement au Règlement numéro 198-2019 ayant pour but d'ajouter l'usage Industrie lourde à la zone Zr-37 et d'ajouter l'usage C-14 à la zone Zr-88.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
<p><b>339-2019</b></p>	<p><b>7.5 106-108, rue Water – Transaction – Dossier Cour Supérieure – Autorisation de signature</b></p> <p>CONSIDÉRANT les procédures instituées pour obtenir l'autorisation de procéder à la démolition de la propriété sise au 106-108, rue Water à Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT les négociations intervenues avec le propriétaire;</p> <p>CONSIDÉRANT la présence de contaminant sur le terrain;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE suite à la démolition dudit bâtiment, il sera possible d'obtenir la décontamination des lieux;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard,          Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,          IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer la transaction à intervenir avec le propriétaire du 106-108, rue Water afin d'obtenir la démolition dudit bâtiment.          ADOPTÉE</p>
<p><b>340-2019</b></p>	<p><b>7.6 CPTAQ – Dossier 425668 Daniel Pelchat – Résolution en vertu de l'article 62 de la Loi</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Pelchat a déposé une demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles auprès de la CPTAQ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville ignore la teneur de la demande et qu'il appert que le dossier est incomplet auprès de la CPTAQ;</p> <p>CONSIDÉRANT l'impossibilité de se prononcer sur un dossier incomplet;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,          Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,          IL EST RÉSOLU</p> <p>D'OBTENIR plus de détails sur la demande avant que le conseil municipal se prononce sur la demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles déposée.          ADOPTÉE</p>
	<p><b>7.7 Compteurs d'eau – Immeubles desservis par Asbestos – Avis – Information</b></p> <p>La directrice générale informe les membres du conseil qu'elle a reçu un avis de la Ville d'Asbestos l'intimant d'aviser les commerces et industries sis sur le territoire de la Ville de Danville et desservis par le service d'aqueduc d'Asbestos qu'ils doivent procéder à l'installation de compteurs d'eau sur leur réseau.</p> <p>La directrice générale profite de l'occasion pour rappeler aux membres du conseil que la Ville de Danville devra se doter d'un règlement qui obligera les commerces et industries desservis par le réseau d'aqueduc de Danville à se doter de compteurs d'eau en 2020.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>



No de résolution ou annotation

**341-2019**

## **8.0 SERVICE INCENDIE**

Aucun point n'est traité à cet item.

## **9.0 DEMANDES DIVERSES**

### **9.1 Tourisme Cantons de l'Est – Renouvellement de l'adhésion**

CONSIDÉRANT l'avis de renouvellement de l'adhésion annuelle reçu de Tourisme Cantons de l'Est;

CONSIDÉRANT les bénéfices reçus en étant membres de cette association;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé,  
Appuyée par monsieur Simon Chênevert,  
IL EST RÉSOLU

DE RENOUVELER l'adhésion de la Ville de Danville à Tourisme Cantons de l'Est.

ADOPTÉE

**342-2019**

### **9.2 Danville, Histoire, Culture et Société – Demande de locaux additionnels – Autorisation**

CONSIDÉRANT la demande formulée par Danville, Histoire, Culture et Société pour l'obtention de locaux additionnels;

CONSIDÉRANT les lieux actuellement occupés et les demandes formulées par d'autres organismes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,  
Appuyée par madame Ginette Pinard,  
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER Danville, Histoire, Culture et Société à occuper la grande salle du 2<sup>e</sup> étage, côté CLSC et le local sis en face des toilettes pour les fins de leur organisme.

D'AUTORISER la directrice générale à procéder aux travaux requis pour aménager lesdits locaux.

ADOPTÉE

**343-2019**

### **9.3 Club des fermières – Utilisation des exercices – 5 semaines – Autorisation**

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Club des fermières pour utiliser les exercices pour une période additionnelle de cinq semaines afin de poursuivre les cours de mises en forme débutés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville est fière de voir que la population profite de ces installations;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,  
Appuyée par madame Nathalie Boissé,  
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le Club des fermières à utiliser les exercices pour une période additionnelle de cinq semaines en 2020.

D'APPUYER la demande d'aide financière formulée par le Cercle des fermières pour dispenser des cours de mise en forme.

ADOPTÉE


### **9.4 Légion Canadienne – Invitation à la cérémonie du Jour du Souvenir – 9 novembre à 14 hres**


La directrice générale informe les membres du conseil qu'ils sont invités à assister à la cérémonie du Jour du souvenir qui se tiendra au monument du carré à Danville le 9 novembre 2019 à 14 hres.

Monsieur le Maire, Michel Plourde, en profite pour rappeler à la population qu'une cérémonie de l'armistice aura lieu lors de la séance du conseil municipal le 4 novembre prochain à 19 heures.

Le tout est soumis à titre d'information.



 <p>No de résolution ou annotation</p> <p><b>344-2019</b></p>	<p><b>9.5 Tournoi de Hockey Connie Dion – Demande de commandites</b></p> <p>CONSIDÉRANT la demande de commandites formulée par le Tournoi de Hockey Connie Dion dans le cadre du 29<sup>e</sup> tournoi Connie Dion d’Asbestos.</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville souscrit une publicité de 4 x 4 dans une baie vitrée et tableau des commanditaires depuis quelques années;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE SOUSCRIRE une publicité de 4 x 4 dans une baie vitrée et tableau des commanditaires au montant de 150 \$.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>						
<p><b>345-2019</b></p>	<p><b>9.6 Club de motoneige Alléghanish Bois-Francis – Autorisation de traverses de route</b></p> <p>CONSIDÉRANT la demande d’autorisation pour les traverses de route adressée par le Club de Motoneige Alléghanish Bois-Francis pour la saison 2019-2020;</p> <p>CONSIDÉRANT la demande pour autoriser la circulation sur les routes provinciales 116 et 255;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D’AUTORISER le Club Alléghanish des Bois-Francis à traverser les routes suivantes pour la saison de motoneige 2018-2019, à savoir :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">- Chemin Castle Bar</td> <td style="width: 50%;">- Chemin Goodenough</td> </tr> <tr> <td>- Rue du Carmel</td> <td>- Chemin Tremblay</td> </tr> <tr> <td>- Chemin Bennett</td> <td>- Rue Daniel-Johnson</td> </tr> </table> <p>Il est aussi convenu d’autoriser la circulation des VHR sur les berges des routes du MTMDET situées sur le territoire de Danville et notamment les routes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traverse de la route 116 et de la route 255 à la hauteur de la voie de contour;</li> <li>- Longer et traverser la route 116 à l’intersection avec la rue Daniel-Johnson;</li> </ul> <p>Pour les routes numérotées, une demande devra être adressée au MTMDET par le Club de motoneige Alléghanish.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>	- Chemin Castle Bar	- Chemin Goodenough	- Rue du Carmel	- Chemin Tremblay	- Chemin Bennett	- Rue Daniel-Johnson
- Chemin Castle Bar	- Chemin Goodenough						
- Rue du Carmel	- Chemin Tremblay						
- Chemin Bennett	- Rue Daniel-Johnson						
<p><b>346-2019</b></p>	<p><b>9.7 Cours de Tai-Chi – Autorisation de location de salle – Tarif</b></p> <p>CONSIDÉRANT la demande de location occasionnelle d’un local pour la tenue de cours de Tai-Chi au Centre Mgr Thibault;</p> <p>CONSIDÉRANT QU’aucun local n’est réservé à temps plein pour ce locataire;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le cours peut être déplacé suivant la location des locaux du centre;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE LOUER un local pour la tenue de cours de Tai-Chi au montant de 25 \$ par journée de location.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>						
	<p><b>9.8 Cancer de la prostate – Campagne de financement – Noeudvembre</b></p> <p>La directrice générale informe les membres du conseil que la campagne contre le cancer de la prostate se tiendra au cours du mois de novembre 2019. Pendant cette période, les hommes sont invités à porter le nœud papillon.</p> <p>Le tout est soumis à titre d’information.</p>						

 No de résolution ou annotation	<p><b>9.9 Performance PME – CCES – 5 novembre 2019 de 9h à 13h30</b></p> <p>La directrice générale informe les membres du conseil qu'une journée de formation et un dîner-conférence sera offert par la CCES le 5 novembre 2019 de 9hres à 15h30 au Centre O3 d'Asbestos.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p><b>QUESTIONS DES CITOYENS</b></p> <p>Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.</p>
	<p><b>10.0 CORRESPONDANCE</b></p> <p>La directrice générale résume le contenu de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée dont il est fait état dans l'ordre du jour ci-avant adopté.</p>
	<p><b>11.0 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</b></p> <p>Aucun rapport n'est déposé.</p>
	<p><b>12.0 VARIA</b></p> <p>Aucun point n'est traité.</p>
	<p><b>13.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR</b></p> <p>Le Maire et les Conseillers font état des évènements à venir et donnent des informations quant à ceux-ci. Monsieur le Maire présente les évènements et donne des informations quant à ceux-ci.</p>
	<p><b>QUESTIONS DES CITOYENS</b></p> <p>Monsieur Stephen McDougall demande quel est le prix de l'étude de faisabilité du regroupement et qui paie les frais?</p> <p>Monsieur le Maire, Michel Plourde, l'informe qu'il s'agit d'un service dispensé sans frais par le MAMH.</p> <p>Il demande si tous les membres du conseil ont vu les résultats de l'étude. Monsieur le Maire, Michel Plourde, indique que tous ont été informés des constats dressés dans le projet d'étude qui est toujours en cours de réalisation. Il précise que si les deux conseils sont d'avis qu'il n'y a pas lieu de recommander aux citoyens un projet de regroupement, l'étude demeurera confidentielle. Le travail accompli permet, par ailleurs, de dresser des constats intéressants et de développer des partenariats bénéfiques pour les deux organisations.</p> <p>Monsieur Jean-Guy Dionne indique qu'il n'a pas vu les chiffres mais qu'il fait pleinement confiance aux membres que le conseil a désignés pour les représenter dans le cadre des travaux entourant la réalisation de l'étude.</p>
	<p><b>MOT DE FERMETURE</b></p> <p>Le Maire annonce l'épuisement de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire.</p>
<p><b>347-2019</b></p>	<p><b>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</b></p> <p>Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne  <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</b></p> <p>DE LEVER l'assemblée à 19 h 48.</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE</b></p>

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

\_\_\_\_\_  
 Michel Plourde, Maire

\_\_\_\_\_  
 Me Josée Vendette